



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2012

Délibération N°

Date de convocation : 30 novembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille douze, le 12 décembre 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de Villers-Outréaux, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

Etaient présents (55 titulaires et 4 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghen

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Maryse BASQUIN

Dominique BEAUDUIN

Marie-Chantal TRANCHANT

Marcel WAXIN

Jean-Félix MACAREZ

Gérard DEVAUX

Lionel BASIN

Jacques OLIVIER

Paul SOUPLY

Michel LEDUC

Gérard LENOBLE

Jacques LESNE

Didier MARECHALLE

Thierry WALEMME

Philippe DUCROUX

LILIANE ADAM

Gérard BEZIN

Didier BONIFACE

Gérard BOURY

Guy BRICOUT

Maryline GODIN

Jean-Pierre MAILLARD

Christiane MARANDE

Anne-Sophie MERY-DUEZ

Bernard POULAIN

Lilianne RICHOMME

Sandrine TRIOUX

Serge WARWICK

Alain GOETGHELUCK

Jean-Marc RAMETTE(S)

Gilles PELLETIER

Bernard PLET

Bertrand LEFEBVRE

Jean-Louis CAUDRELIER

Bernard LECOLIER

Charles BLANGIS

Sylvie DECRESSIONIERE

Michaëlle LEGRAND

Bruno MANNEL

Cécile MERCIER

Joseph MODARELLI

Serge SIMEON

Marc DUFRENNE

Louis COQUELLE(S)

Edith MENTION(S)

Michel HENNEQUART

Robert CHATELAIN(S)

Francis GOURAUD

Jacky DUMINY

Daniel BLAIRON

Augustine NOIRMAIN

Jean-Pierre RICHEZ

Daniel CATTIAUX

Jean-François DEFAUX(S)

Henri QUONIOU

Jean-Marc DOSIERE

Jean-Paul CAILLIEZ

Marie-Hélène DUEZ

Daniel FIEVET

Membres excusés (10) : Hubert DEJARDIN, Jean-Michel COUTURIER, Peggy SZOPA, Alain RIQUET, Bernard VERMEIL, Pierre LAUDE, Jacques LERICHE, Véronique NI-CAISE, Stéphane JUMEAUX, André-Marie FORRIERE

Membres absents (8) : Dominique LAMOURET, Agnès BERANGER, Jean WECXSTEEN, Serge LEULIETTE, Isabelle PIERARD, Michèle BRULANT, Pascal COQUELLE, Hubert LEFEVRE

Madame Augustine NOIRMAIN est élue secrétaire de séance.

Arrivée de Monsieur Robert CHATELAIN à 18h40

PROJET INTERREG MEMOIRE DE LA GRANDE GUERRE

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence liée au tourisme,

Vu la réglementation européenne en matière de projet INTERREG,

Vu la priorité 2 du programme INTERREG IV tripartite France-Wallonie-Vlaanderen,

Après en avoir délibéré décide :

1. D'approuver la poursuite et la clôture du projet INTERREG Mémoire de la Grande Guerre engagé par la Communauté de Communes Haute Sambre Bois L'Évêque, en tant que nouvel opérateur (n°19) et proposé au financement du Programme INTERREG IV France-Wallonie-Vlaanderen pour un coût global de 20 153,83€, sous réserve d'acceptation du changement majeur en Comité de Pilotage.
2. De financer le projet sur ses fonds propres à hauteur de 50% du projet (soit 10 076, 92€) et de solliciter le financement INTERREG IV à concurrence de 50% (soit 10 076,91€).
3. De respecter la réglementation européenne en matière d'information et de publicité du cofinancement européen, de promotion de l'égalité des chances et de réglementation en matière de marchés publics.
4. De désigner « le Département du Nord » en qualité de chef de file et de lui conférer mandat dès l'acceptation du changement majeur par le Comité de Pilotage INTERREG IV pour tout engagement qui sera pris par ce dernier au nom de l'ensemble des opérateurs. Conformément à la procédure de mise en œuvre du programme INTERREG IV, une convention cadre de partenariat régit les rapports entre les partenaires et précise les engagements administratifs et financiers de chacun avec d'une part l'Autorité de Gestion du Programme INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen et d'autre part la région Wallonne. Elle formalise officiellement l'engagement de tous et afin de préciser les modalités de partenariat entre le Département du Nord, chef de file versant français, et la 4C il est proposé l'adoption des délibérations accompagnées d'une lettre d'intention.
5. D'autoriser M. Le Président de la 4C à signer les conventions et avenants susceptibles d'être envoyés par le chef de file

Et certifie :

1. Que les financements mobilisés ne seront pas valorisés dans le cadre d'autres projets européens ou dans le cadre d'autres projets et que conformément au règlement FEDER 1083/2006, ils seront éligibles dans le cadre du projet INTERREG IV.
2. Que, conformément à l'article 16 du règlement de la Commission Européenne 1080/2006, il est fait appel au Cabinet Rémy Expertise Comptable – sis 17, Bis rue Hegel à LILLE (59000) - en tant que Contrôleur de Premier Niveau. Ce cabinet était le Contrôleur de Premier Niveau approuvé pour l'opérateur Communauté de Communes Haute Sambre Bois l'Évêque et est reconduit dans sa mission pour l'opérateur 19 Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis. En tant qu'organisme indépendant, il est chargé de vérifier et certifier les dépenses engagées dans le projet.
3. Que les statuts sont conformes et légalement publiés, s'engageant à les communiquer à la première demande.
4. Que la structure qu'il représente est non assujettie à la TVA.

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 13 décembre 2012 et de la publication
Le 13 décembre 2012

Pour expédition conforme
Caudry, le 13 décembre 2012

Vu,

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Gérard DEVAUX



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Gérard DEVAUX

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.